



CH-3003 Berne, DA /seco/mrc

Aux chancelleries d'Etat des cantons

Référence:
Dossier traité par: mrc
Berne, 07.04.2015

Consultation

Modification de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1) – Enregistrement du temps de travail

Madame, Monsieur,

Le décalage entre l'obligation d'enregistrer le temps de travail de manière détaillée et la réalité au sein du monde du travail s'est accru au cours des dernières années. De plus en plus de salariés ont des horaires et des lieux de travail flexibles, ce qui facilite la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Les partenaires sociaux, le SECO et le parlement tentent depuis 2009 d'aboutir à une adaptation de la saisie du temps de travail. Une proposition de compromis du conseiller fédéral Schneider-Ammann a finalement permis aux partenaires sociaux de trouver un accord.

Vous trouverez en annexe le projet de modification ainsi que le rapport explicatif à ce sujet.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre position à l'adresse suivante:

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Protection des travailleurs
Holzikofenweg 36
3003 Berne

jusqu'au

8 juin 2015

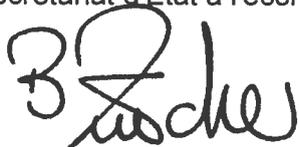
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Corina Müller
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 (58) 462 29 48, fax +41 (58) 462 78 31
abas@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir également nous envoyer une copie de votre position par courrier électronique à abas@seco.admin.ch.

Il est possible de se procurer des exemplaires supplémentaires des documents de la procédure de consultation par le biais de l'adresse internet suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Secrétariat d'Etat à l'économie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Zürcher', written in a cursive style.

Boris Zürcher
Chef de la Direction du travail

Annexes:

- Projet de modification d'ordonnance (d, f, i)
- Rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la procédure d'audition